

des « patriotes » marquèrent les étapes vers la création de la République batave (26. 1. 1795).

Une fois de plus les sept Provinces déclarèrent aboli le stadthouderat héréditaire mais, avant de reprendre la voie de l'exil, le 18 janvier, Guillaume V avait « déposé toutes ses dignités néerlandaises entre les mains de qui de droit ». (78) Il se réfugia d'abord en Angleterre avant de se rendre en 1802 à Nassau, puis à Brunswick où il mourut le 9. 4. 1806.

Guillaume V eut cinq enfants dont Guillaume-Frédéric, le futur roi Guillaume I^{er} ; Frédéric-Louise-Wilhelmine (Loulou) (1770-1819) qui épousa Charles-Georges-Auguste, prince héréditaire de Brunswick-Wolfenbüttele ; Guillaume-Georges-Frédéric (1774-1799). Pendant la campagne de 1793 il refoula les Français jusqu'au-delà de la Lys. Après la conquête de la province d'Utrecht (1795) il suivit son père en Angleterre. L'année d'après il prit service dans l'armée autrichienne avec le grade de major-général. En 1798, alors qu'il était feldmaréchal-lieutenant, il fut chargé du commandement général des troupes impériales en Italie. La mort le surprit à Padoue.

Les château et terres de Vianden eurent le plus triste des sorts. En tant que propriété du prince d'Orange, comte de Vianden, ils furent confisqués comme tous les biens et revenus de « ceux qui sont en guerre avec la République et qui ont des biens dans le département des Forêts. » L'admodiateur en fut Français Jacques VAN DE WALLE qui portait le titre d'intendant général du domaine national de la Hollande dans les départements des Forêts et de l'Ourthe. En vertu de l'arrêté du 3. 9. 1796, tous les détenteurs de biens immeubles ou droits fonciers appartenant au prince d'Orange devaient en déposer les titres chez les receveurs du domaine national ; pour la région de Vianden c'était Jean-Louis ANDRE. Le 13 du même mois les scellés furent apposés à Vianden et à *Dasbourg*. (79) Administrées d'abord au profit de la République batave, lesdites terres furent réunies en 1806 aux domaines de la Couronne que portait depuis le 8 juin LOUIS BONAPARTE. Trois ans plus tard celui-ci les échangea contre les biens que l'abbaye d'Echternach avait possédés en Frise et qui étaient dévolus à son frère l'empereur. La prise de possession eut lieu le 21. 4. 1810. Déjà en 1809 van de Walle fit expédier ce qui existait encore des archives de Vianden à La Haye où elles rejoignirent les pièces qui y avaient déjà été transférées en 1764. Le 17. 7. 1810 NAPOLEON forma du château de Vianden et de ses dépendances ainsi que du « Kammerwald » un majorat qu'il donna à un de ses officiers d'ordonnance, le baron L. Fr. M. de MARBOEUF. Après la mort de celui-ci survenue à Minsk en 1812, le majorat passa au général de brigade baron BESSIERES, fils du maréchal de l'Empire, duc d'Istrie (1813). (80)

Les guerres de la République eurent également des conséquences pour la branche walramienne des Nassau : l'empereur François II, par une clause secrète du Traité de Campo Formio (1797), ayant cédé